

### Compte rendu du CHS-CT du 09 juin 2016

Après avoir procédé à l'approbation du procès verbal de la séance du 25 mars, le CHS-CT a présenté le rapport de la visite du site de Saint Affrique demandée à l'initiative des représentants FO-DGFIP12. Il en ressort que l'état du bâtiment est lamentable et indigne d'une activité professionnelle et à des années lumière de l'Administration exemplaire très propre sur elle. Les tuiles et les volets tombent depuis plusieurs années, la pointeuse est posée sur un amas informe de « trucs » avec ses fils apparents, la moquette pourrie sur pieds, les fenêtres fuient quand il pleut et laissent passer les courants d'air, les fenêtres n'ont pas de stores, la chaudière est asthmatique, les wc sont sans aération et évacuent difficilement et la liste est encore longue... un constat alarmant alors que l'administration débourse près de 40 000€ de loyer par an pour le plus grand inconfort des agents. La DDFIP, un locataire en or ! Un grand nettoyage serait bien nécessaire. Des tonnes d'archives et de mobilier obsolète sont à évacuer.

La direction s'est défendue en s'étonnant que le registre du CHS-CT n'était pas rempli et qu'elle n'avait pas connaissance de tels problèmes. L'ISST (Inspecteur Sécurité et Santé au Travail) a rappelé, à juste titre, qu'il est du devoir de l'employeur de s'assurer que les conditions minimales de sécurité et de bien être au travail soient remplies, ce qui n'est manifestement pas le cas. La direction s'est engagée à se servir de ce rapport pour intervenir sur les points dont elle a la charge (via les agents de service ou artisans) et à rappeler au propriétaire ses obligations.

L'ISST a présenté un rapport de visite des sites d'Espalion et de Decazeville. Il ressort que 10 ans après, bon nombre de préconisations de l'ISST sont restées lettre morte. On se retrouve par exemple avec de l'acétone en produit de nettoyage, ce qui est « absolument verbotten », des climatisations non entretenues, des plans d'évacuation pas à jour, des archives non fixées, des néons non adaptés au risque incendie... Les constats sont les mêmes rapports après rapports, années après années, bâtiments après bâtiments.

Suite à ces différents constats, FO-DGFIP12 a demandé à ce qu'une action soit entreprise afin de rappeler les obligations des gestionnaires de site quant à la sécurité des agents sur leur lieu de travail. Un gestionnaire de site doit veiller à la qualité des locaux, à leur entretien et doit transmettre à la direction les travaux à faire. Les agents ont la possibilité de faire remonter les problèmes via le registre du CHS-CT et doivent le faire, mais c'est le gestionnaire qui assure principalement la liaison entre la direction et les services.

FO DGFIP12 a également demandé, afin de simplifier le rôle des gestionnaires, à ce qu'il y ait un suivi et un pilotage départemental des contrats climatisations et des systèmes d'alarmes dans les bâtiments multi-occupants. De même, nous avons demandé à ce que soit mis en place un plan de formation du personnel d'entretien afin que les bonnes pratiques en matière d'utilisation de produits d'entretien soient enfin appliquées partout et pour la santé de tous.

Des dépenses complémentaires ont été approuvées : 10 896€ pour l'amélioration des conditions de vie au travail (pose de stores, changement de revêtement de sol, ...) et 3 500€ pour des risques spécifiques (pneus neiges pour véhicules de service).

La direction a ensuite présenté les fiches d'impact relatives à la fermeture des sites d'Aubin, d'Entraygues et à la création d'un SPFE à Rodez. FO DGFIP12 s'est opposée à ces restructurations en CTL et estime que les agents et le service public républicain en pâtiront. L'étude d'impact semble sous-évaluer la prise en compte des risques psycho sociaux avec notamment des transferts de chaises vides.

Le dispositif de médiation sociale à la DGFIP a ensuite été présenté. Après les Espaces de dialogues (EDD), il s'agit d'un dispositif supplémentaire d'accompagnement pour les situations individuelles et collectives complexes mais pas encore désespérées.

En questions diverses, un accident de travail suite à une chute a été évoqué et une fiche de signalement relative à un conflit entre agents a été discutée.

Les représentants FODGFIP 12

